

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE COURCELLES**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Courcelles, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des sessions, lundi le 2 mai 2022, jour fixé en conformité avec le code municipal en vigueur dans la Province.

Sont présents:

Siège #1 - Gino Giroux

Siège #2 - Rémi Beaudoin

Siège #3 - Diane Rancourt

Siège #4 - Patrick St-Pierre

Siège #5 - Claude Goulet

Siège #6 - Renaud Gosselin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Francis Bélanger.

Mme Renée Mathieu, dir. gén. et sec-trés., assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

22-064

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Renaud Gosselin

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, le point varia demeure ouvert.

ADOPTÉE

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Séance extraordinaire du 23 mars 2022

3.2 - Séance ordinaire du 4 avril 2022

4 - ADOPTION DES COMPTES

4.1 - Dépenses et salaires d'avril 2022

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 - Gestion des érablières sur terres publiques en Estrie

7.2 - Dépôt de l'ensemble des formulaires rapport de dépenses électorales #1038

7.3 - Dépôt du projet de règlement de demande de regroupement Courcelles et St-Évariste-de-Forsyth

7.4 - Dépôt du projet de règlement de tarification pour services municipaux

7.5 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes - Nomination d'un représentant de la municipalité de Courcelles

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 - Adoption de l'avenant no 2 de l'Entente relative à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016)

8.2 - Adoption de l'addenda no 2 au Protocole PR

9 - TRANSPORT

9.1 - Engagement de crédits: voirie

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

10.1 - Renouvellement d'entente Récupération Frontenac inc.

10.2 - Autorisation formation opérateur en eau

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

12.1 - Dépôt PRACIM

13 - LOISIRS & CULTURE

13.1 - Adhésion au Conseil Sport Loisirs Estrie

13.2 - Dépôt du projet « À Courcelles on garde la forme » AU FRR-VOLET 2

13.3 - Engagement de crédits: loisirs & culture

13.4 - Tarification camp de jour saison 2022

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

22-065

3.1 - Séance extraordinaire du 23 mars 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Renaud Gosselin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

22-066

3.2 - Séance ordinaire du 4 avril 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par : Diane Rancourt

Et appuyé par : Rémi Beaudoin

QUE le procès-verbal de cette séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

4 - ADOPTION DES COMPTES

22-067

4.1 - Dépenses et salaires d'avril 2022

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver les comptes de la Municipalité et d'en autoriser le paiement;

Il est proposé par : Patrick St-Pierre

Et appuyé par : Claude Goulet

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'approuver la liste des dépenses incompressibles et d'autoriser le paiement des comptes de la Municipalité.

Somme totale : 178 520,04\$ plus 20 701,07\$ en salaires pour la période 4.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part de l'assistance.

6 - LECTURE DU COURRIER

7 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-068

7.1 - Gestion des érablières sur terres publiques en Estrie

CONSIDÉRANT QUE l'Estrie dispose d'un territoire public constituant un patrimoine collectif de grande valeur

CONSIDÉRANT QUE le territoire public de l'Estrie se veut de proximité, tant par la distance d'accès physique, tant l'accessibilité au réseau routier ainsi qu'aux infrastructures énergétiques;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation des ressources forestières et fauniques doit s'accomplir dans le respect de l'environnement, tout en considérant les préoccupations des acteurs régionaux. Assurer la pérennité par une approche multiusage qui allie les préoccupations économiques, sociales et environnementales est une perspective incontournable et une approche essentielle pour la cohabitation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) reconnaît le fort potentiel acéricole sur les terres publiques en réalisant l'identification du potentiel acéricole au Québec. Le MFFP, direction régionale de l'Estrie, a présenté au printemps 2020 le potentiel acéricole à prioriser (PAP) de l'Estrie. Le PAP présente un potentiel régional net de 11 857 ha. De cette superficie, 5 348 ha (45 %) sont présentement en exploitation acéricole active et 624 ha (5 %) sont priorisés pour le développement acéricole futur, laissant un potentiel de plus de 1,1 million d'entailles (5 885 ha) pour la production sylvicole de bois noble;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation du potentiel acéricole de la région de l'Estrie réalisée en mai 2020 par le Groupement forestier Métis-Neigette à la demande des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie démontre que le potentiel acéricole sur les terres publiques de l'Estrie est très accessible comparativement à plusieurs autres régions. Selon les données recueillies, 63,4 % du potentiel acéricole ciblé se situent à moins de 5 km d'une érablière existante;

CONSIDÉRANT QU'une érablière prend, selon les conditions, entre 35 et 70 ans à être prête pour la production acéricole;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'adoption de la Loi sur la protection du territoire agricole et des activités agricoles en 1978, une dichotomie existe entre l'exploitation des érables sur terres publiques. Pendant que le gouvernement oblige la préservation des érablières et du potentiel acéricole sur les terres privées, il permet la récolte de matière ligneuse d'érable sur terres publiques;

CONSIDÉRANT QU'une étude réalisée en 2010 par Eco Ressources a conclu que l'industrie acéricole québécoise contribuait à 750 millions de dollars au PIB canadien et générerait l'équivalent de 10 000 emplois temps plein;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture se veut un maillon de l'économie locale des régions, opérée par près de 2 milliers d'entreprises et dont les retombées économiques demeurent en région;

CONSIDÉRANT QUE l'acériculture et les travaux acérico-forestiers favorisent la multifonctionnalité du territoire public par la récolte de matière ligneuse et l'aménagement durable du territoire.

Il est dûment proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Rémi Beaudoin

De demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), ainsi qu'au gouvernement du Québec de :

. S'assurer de la multifonctionnalité des forêts publiques en Estrie en tenant compte de la vocation multiusage des forêts dans l'élaboration et la mise en oeuvre des planifications de l'unité de gestion de l'Estrie du MFFP;

. Protéger le potentiel acéricole sur l'ensemble du territoire québécois, incluant les territoires publics, le tout tel que défini dans la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

. Rendre disponible et réserver à la production acéricole l'ensemble du potentiel acéricole sur le territoire public, soit approximativement 6 200 ha, pour les futurs projets de démarrage et d'agrandissement afin de favoriser la relève et l'occupation du territoire;

. Valoriser les prescriptions sylvicoles spécialisées favorisant la multifonctionnalité du territoire public (ex. prescription de travaux acérico-forestiers).

ADOPTÉE

**7.2 - Dépôt de l'ensemble des formulaires rapport de dépenses électorales
#1038**

**7.3 - Dépôt du projet de règlement de demande de regroupement Courcelles et
St-Évariste-de-Forsyth**

Dépôt du projet de règlement no 22-419 demande commune de regroupement Courcelles et St-Évariste-de-Forsyth.
Sera adopté à une séance ultérieure.

22-069

7.4 - Dépôt du projet de règlement de tarification pour services municipaux

Dépôt du projet de règlement no 22-420 de tarification pour services municipaux.
Sera adopté à une séance ultérieure.

22-070

7.5 - Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes - Nomination d'un représentant de la municipalité de Courcelles

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1038 du Code municipal du Québec, une municipalité peut enchérir et acquérir des immeubles situés sur son territoire, et ce, par l'entremise du maire ou d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Il est proposé par: Diane Rancourt
Appuyé par: Gino Giroux
ET RÉSOLU

QUE la directrice générale et greffière-trésorière, le maire ou le conseiller Claude Goulet soit mandaté(e) par le conseil municipal pour représenter la Municipalité lors de la vente pour défaut de paiement de taxes de l'année 2022 et qu'il ou elle soit autorisé(e) à protéger la créance de la Municipalité et à faire adjuger l'immeuble au nom de la municipalité s'il n'est pas vendu.

QU'en l'absence de la directrice générale et greffière-trésorière, que monsieur Francis Bélanger, maire ou M. Claude Goulet, conseiller, soit autorisé(e) à représenter la Municipalité avec les mêmes pouvoirs et à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-071

8.1 - Adoption de l'avenant no 2 de l'Entente relative à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016)

ATTENDU QUE le regroupement incendie projette l'achat d'un nouveau camion;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'Entente relative à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016);

Il est proposé par: Gino Giroux
Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE la municipalité de Courcelles adopte l'avenant no 2 qui fera partie intégrante de l'Entente relative à la protection incendie et prévoyant la fourniture mutuelle de services (2016).

ADOPTÉE

22-072

8.2 - Adoption de l'addenda no 2 au Protocole PR

ATTENDU QUE la formation en tant que PR niveau 3 permet d'intervenir dans plus de situations et qu'il y a lieu d'augmenter le nombre de PR à Courcelles;

ATTENDU QUE les frais de pratique sont payés en parts égales par les trois municipalités partie à l'entente;

Il est proposé par: Claude Goulet
Et appuyé par: Patrick St-Pierre

D'adopter l'addenda no 2 modifiant l'article 5 du protocole PR portant à 8 le nombre de PR sur le territoire de Courcelles;

D'accepter l'embauche des PR tel que stipulé à l'addenda no 2.

ADOPTÉE

9 - TRANSPORT

22-073

9.1 - Engagement de crédits: voirie

Il est proposé par: Claude Goulet
Et appuyé par: Patrick St-Pierre
QU'une dépense de 28 000\$ soit autorisée pour +/- 80 000 litres de calcium liquide 35% chez Transport Adrien Roy et filles, livré et étendue (prix réservé en 2021) cette somme sera prise à même le fonds carrière et sablière, de 2 200\$ pour le balayage de rue, de 600\$ chez Scierie Fecteau pour refaire le plancher du fardier, de 1 400\$ pour pièces à renouveler sur la niveleuse, de 2 000\$ pour carburant et de 250\$ pour outils au garage.

ADOPTÉE

10 - HYGIÈNE DU MILIEU

22-074

10.1 - Renouvellement d'entente Récupération Frontenac inc.

ATTENDU QUE le contrat de traitement des matières provenant de la collecte sélective vient à échéance;
ATTENDU QU'une nouvelle entente nous est proposée;
Il est proposé par: Patrick St-Pierre
Et appuyé par: Rémi Beaudoin
QUE le conseil municipal accepte les conditions de la nouvelle entente;
QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente proposée qui sera effective du 1er juin au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE

note: Courcelles 100t/an de récup, actuellement nous payons 55\$/t, hausse de 15\$ = 70\$
rejets, contribuons à 10% - actuellement 14% (ensemble des municipalités)

22-075

10.2 - Autorisation formation opérateur en eau

Proposé par: Gino Giroux
Appuyé par: Diane Rancourt
QUE M. Martin Boulanger soit autorisé à suivre une formation en ligne sur la réduction des pertes d'eau dans le réseau donné par Réseau environnement. Le coût de la formation est de distribution de l'eau 845\$ payable à 50% avec la Municipalité de Saint-Romain.

ADOPTÉE

11 - SANTÉ & BIEN-ÊTRE

12 - AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT

22-076

12.1 - Dépôt PRACIM

ATTENDU QUE trois portes de garage doivent être remplacées;

ATTENDU QUE cette amélioration est admissible au programme PRACIM volet 1;

Proposé par: Diane Rancourt
Appuyé par: Renaud Gosselin
QUE le conseil municipal de la Municipalité de Courcelles autorise le dépôt d'une demande financière au Programme PRACIM, volet 1;

QUE la Municipalité a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à notre municipalité;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

ADOPTÉE

13 - LOISIRS & CULTURE

22-077

13.1 - Adhésion au Conseil Sport Loisirs Estrie

Il est proposé par: Renaud Gosselin

Et appuyé par: Claude Goulet

De renouveler l'adhésion de la municipalité de Courcelles au Conseil, Sport, Loisir de l'Estrie au montant de 70 \$; de nommer les deux représentants suivant Mme Diane Rancourt, élue et Mme Karen Lessard, responsable loisirs, culture et communication, pour participer aux activités corporatives du CSLE et y exercer notre droit de parole et de vote.

ADOPTÉE

22-078

13.2 - Dépôt du projet « À Courcelles on garde la forme » AU FRR-VOLET 2

DÉPÔT DU PROJET « À Courcelles on garde la forme » AU FRR-VOLET 2 – ENVELOPPE A

ATTENDU QUE la MRC du Granit a lancé un appel de projets dans le cadre de sa Politique de projets municipaux et MRC 2020-2024 FRR Volet-2;

ATTENDU QUE des sommes sont disponibles pour les municipalités du territoire de la MRC du Granit dans le cadre du FRR Volet-2;

ATTENDU QUE la Municipalité de Courcelles désire déposer son projet « À Courcelles on garde la forme » dans l'enveloppe A du FRR-Volet 2;

Il est proposé, appuyé : Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QUE le conseil de la Municipalité de Courcelles approuve le dépôt du projet « À Courcelles on garde la forme » dans l'enveloppe A du FRR-Volet 2, et ce, dans le cadre de l'appel à projets du 15 mai 2022.

QUE Mme Karen Lessard soit nommée comme étant la personne répondante et de référence dans le cadre du projet « À Courcelles on garde la forme ».

QUE Mme Renée Mathieu, dir. gén. soit nommée comme étant la personne signataire autorisée à signer le protocole d'entente et tout autre document à intervenir entre la MRC et la Municipalité dans le cadre dudit projet.

QUE la Municipalité Courcelles demande à la MRC du Granit de lui verser, suite à la signature du protocole d'entente, la somme de 26 243 \$, représentant le montant ou une partie du montant disponible à l'enveloppe A.

QUE le plus tôt possible pour donner suite à la date de fin du projet, la Municipalité Courcelles s'engage à produire la reddition de compte et les documents afférents afin de permettre que la MRC du Granit verse la seconde partie du versement, soit le versement final.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à la MRC du Granit dans le cadre de l'appel de projets au FRR-Volet 2, enveloppe A.

ADOPTÉE

22-079

13.3 - Engagement de crédits: loisirs & culture

Il est proposé par: Diane Rancourt

Et appuyé par: Patrick St-Pierre

QU'une dépense de 374\$ plus taxes soit autorisé pour l'achat d'enseignes < Nuitée en VR >, de 478\$ plus frais de déplacement pour deux formations saveur pour moniteurs de camp de jour, de 408\$ pour un abonnement d'un an à Survey Monkey, 700\$ pour Tshirt au camp de jour et à l' Espaces aux Rives du temps, 400\$ pour barrière de sécurité, 800\$ pour système alarme au Moulin, 1500\$ pour ajout d'une douche à l'Hôtel de ville et de 3 000\$ pour une thermopompe à l'accueil du Moulin.

ADOPTÉE

22-080

13.4 - Tarification camp de jour saison 2022

Proposé par: Claude Goulet
appuyé par: Renaud Gosselin
QUE pour la saison 2022, la tarification du camp de jour soit à 225\$ 1er enfant, 175\$
2e enfant et 100\$ 3e enfant.

ADOPTÉE

14 - VARIA

15 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par: Renaud Gosselin
Et appuyé par: Diane Rancourt
Que la présente séance soit levée. Fermeture à 21h30.

ADOPTÉE

Je, soussigné Francis Bélanger, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Francis Bélanger, maire

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée Renée Mathieu, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou au surplus accumulé pour les dépenses autorisées par le conseil municipal.

Renée Mathieu, dir. gén./sec.-trés.